

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Lyon 6e arrondissement (69006)

Réponses de Florence Delaunay, au nom de la liste « Maintenant Lyon pour tous Les écologistes avec Grégory Doucet »

— le 14/02/2020 à 17:57 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la Mairie d'Arrondissement et la Ville de Lyon ont un rôle fondamental à jouer dans la mise en oeuvre d'un plan vélo ambitieux. À cet effet, la mise en place d'un comité vélo régulier au minimum 4 fois par an avec la Mairie d'Arrondissement d'une part, et avec la Mairie centrale d'autre part, nous semblent clés. Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des lieux à équiper d'arceaux vélo avec la Mairie d'Arrondissement, et de formaliser une procédure claire pour l'enlèvement par la fourrière de vélos présumés épave avec la Ville de Lyon.

Un adjoint d'arrondissement (ou un conseiller délégué) sera bien en charge de la voirie et des mobilités actives. Il recevra très régulièrement les associations cyclistes afin de faire le point avec elles sur les projets en cours ou à venir et les actions à mener. Nous souhaitons améliorer cette relation entre les élus et les associations afin de mieux prendre en compte les idées et les demandes des citoyens.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Totalité de l'axe Vitton/Franklin Roosevelt
- Rue Duquesne (puis pont de Lattre de Tassigny dans la continuité du tunnel modes doux)
- Totalité de la rue Garibaldi (de la rue Vauban au parc de la Tête d'or)
- rue Michel Rambaud / avenue Thiers
- boulevard des belges

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnement, compétence de la Ville de Lyon, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Le 6e arrondissement ne compte pas à ce jour assez de pistes cyclables sécurisés et confortables. Il ne permet pas aux cyclistes une qualité de déplacement à la hauteur de leurs attentes. Notre arrondissement participera pleinement à l'essor du vélo à Lyon et au développement du Réseau Express Vélo. Si la voirie est une compétence métropolitaine, le 6e arrondissement sera moteur et force de proposition pour la mise en oeuvre rapide du réseau cyclable.

Le Réseau Express Vélo de 450km sera constitué d'aménagements protégés à double sens, larges (>3,5 mètres), continus et homogènes. Pour 2026, l'objectif est d'en réaliser 250 km. Ce réseau composé d'axes numérotés et doté d'une signalétique propre permettra de relier rapidement, de manière sécurisée et confortable toutes les communes de la Métropole. Il donnera sa place nécessaire au vélo à Lyon et permettra des trajets en toute sécurité, rapides et efficaces.

Sur le 6e arrondissement ce réseau empruntera l'axe Vitton-Franklin Roosevelt, la totalité de la rue Garibaldi. . Notre carte du REV est disponible sur notre site internet : <https://metropolepournous.fr/2020/01/27/developpement-massif-des-mobilites-actives/>

L'arrondissement sera 100 % marchable et cyclable. Nous créerons des itinéraires piétons et cyclables pour permettre un accès facile au parc de la Tête d'Or pour chacune de ses entrées. De nouvelles voies cyclables sécurisées s'intégreront au Réseau Express Vélo de la métropole. L'avenue Verguin et la rue Michel Rambaud seront réaménagées afin de permettre des liaisons piétonnes et cyclables sécurisées sous la voie ferrée. La rue Duquesne, les Cours Vitton et Franklin Roosevelt seront réaménagés et végétalisés. La requalification de la rue Garibaldi sera achevée.

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Villeurbanne et Caluire.

Les connexions avec Villeurbanne sont d'importants points noirs, régulièrement signalés par les usagers : avenue Verguin/cours André Philip, proximité de Charpenne, sortie du Parc de la Tête d'Or sur le boulevard Stalingrad.

Le pont Raymond Poincaré, à l'intersection de 3 communes, devrait être pourvu d'une piste cyclable sécurisée et séparée de la circulation.

La Mairie d'arrondissement du 6e devrait jouer un rôle moteur dans ces dossiers.

Le plan vélo des listes écologistes comporte un plan d'urgence pour la sécurisation des principaux points noirs de la métropole de Lyon. Nous travaillerons avec les associations pour définir ces priorités et trouver des solutions de sécurisation temporaires ou définitives.

La place de la voiture et notamment du stationnement devra effectivement être réduite afin de mieux partager l'espace public en donnant plus de place aux vélos et piétons.

A la suite de la piétonnisation prévue de la presqu'île, chaque arrondissement devrait également disposer de rues et de secteurs piétonnés afin que cela profite à tous les habitants de Lyon. Cela se fera en concertation avec les habitants (par exemple rue Vendôme, entre les rues de Sèze et le Cours Lafayette).

Nous prévoyons également le développement des zones des rencontres et la création de vélo-rues dans lesquelles les piétons et les cyclistes sont prioritaires sur toute la largeur de la chaussée.

La sécurité des cyclistes et des piétons sera une priorité sur le pont Raymond Poincaré. Les itinéraires cyclables permettant la jonction Villeurbanne-Lyon seront créés et/ou sécurisés.

Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. - avenue Verguin/cours André Philip

- pont Raymond Poincaré

Les coupures urbaines seront rapidement sécurisées grâce à des aménagements temporaires. Ces aménagements seront au fil du mandat remplacés par des voiries cyclables pérennes. Le financement pourra venir de la métropole (Budget vélo 360 millions d'euros) ou de l'état, via le fonds mobilités actives.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Le plan des rues en damier de l'arrondissement permettrait la mise en place d'un plan de circulation réduisant fortement le trafic automobile en le réservant aux résidents, et reportant le trafic de transit Est/Ouest et Nord/Sud sur les grands axes (rue Garibaldi, rue Duquesne, cours Vitton, quais du Rhône, cours Lafayette, etc.)

Nous mettrons en place des plans de circulation restrictifs, à l'instar des "SuperBlock" à Barcelone pour permettre l'accès motorisé aux seuls riverain-e-s, commerçant-e-s et intéressés. Les rues seront toutes en double-sens cyclable grâce au dispositif "Ville 30 km/h" (hors axes structurants) et nous mettrons fin aux autoroutes urbaines afin d'apaiser la ville et d'encourager l'utilisation du vélo.

Action n°6 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Objectifs d'ici 2026 : acter le passage en "zone 30" de la totalité de l'arrondissement (hors grands axes), par un marquage au sol spécifique, par des panneaux de signalisation et par une campagne de communication d'envergure.

Les rues seront toutes en double-sens cyclable grâce au dispositif "Ville 30 km/h": nous souhaitons faire de Lyon une ville 30, avec la généralisation des zones 30 et des doubles sens cyclables (30km/h partout sauf exception sur les axes structurants). Si nécessaire, du stationnement automobile sera supprimé pour garantir le confort des déplacements à vélo.

La synchronisation des feux tricolores avec la mise en place d'onde verte ralentie (20, 25 ou 30 km/h) pour mieux prendre en compte les vélos permettra d'apaiser la circulation et de faciliter les déplacements à vélo.

Action n°7 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans tout l'arrondissement et dans toute la ville.

Enfin nous généraliserons le déploiement des sas vélos aux feux et des cédez-le-passage-cycliste sur toutes la Métropole de Lyon de façon à faciliter, fluidifier et sécuriser les déplacements à vélo.

Action n°8 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Un plan de piétonnisation des rues scolaires sera initié dès le printemps 2020 . Ces piétonnisation concerneront en priorité les établissements les plus touchés par la pollution. Ces mesures de piétonnisation pourront être soit temporaires, soit définitives.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel, notamment aux abords des écoles, pour la dépose des enfants.

D'ici 2026, nous multiplierons par 4 le stationnement sur voirie.

Les arceaux vélo seront prioritairement déployés aux intersections afin d'améliorer la co-visibilité et la sécurité de tous. Tous les lieux accueillant du public seront équipés.

Des arceaux permettront le stationnement des vélo-cargos

Action n°10 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés. Le réseau et les capacités ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin de tous les Lyonnais à proximité de leur domicile. L'objectif est d'offrir du stationnement sécurisé diffus pour 48 % des cyclistes qui n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Objectif d'ici 2026 :

> Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel

> Financer un équivalent de ECORENOV pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.

> Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des bailleurs sociaux (<https://programme-alveole.com>)

D'ici 2026, nous multiplierons par 10 le stationnement sécurisé (de 1 500 à 15 000 places) proche des gares et des stations de métro via l'augmentation des places dans les parking souterrains, l'implantation de box et la création de parking relais sur l'ensemble de la métropole. Le 6e arrondissement sera évidemment concerné. Dans le cadre du développement de l'offre de stationnement sécurisé, nous installerons des vélobox en accord avec les associations cyclistes. Nous augmenterons le nombre de places vélo dans les parkings LPA

Action n°11 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

D'après l'Enquête Déplacements de 2015, 16% des déplacements ont pour motif l'accompagnement, et 6% sont justifiés par des démarches de santé. Ces déplacements sont donc supérieurs en nombre aux déplacements pour se rendre au travail (19%). Or, l'enquête de Nova7 a établi que 92 % des cyclistes disent être préoccupés par les risques de vol ou de dégradation, et 60 % disent renoncer certains trajets à cause de cela. Ces chiffres illustrent le besoin en stationnement sécurisé à proximité des équipements publics, et en particulier les écoles.

Objectif d'ici 2026 : Promouvoir activement le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles et collèges de la métropole (<https://programme-alveole.com>)

Il faut améliorer l'accès aux établissements scolaires à vélo en créant des voies cyclables sécurisées pour les enfants (et en les faisant respecter),
, mais aussi en leur permettant de stationner leurs vélos ou trottinette au sein de l'établissement (surtout dans les collèges qui sont souvent éloignés du domicile des collégiens).

Action n°12 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Objectifs d'ici 2026 : Soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.

Nous créerons un réseau d'hôtels de logistique urbaine, c'est-à-dire des points de relais de livraison et de stockage temporaire de colis et de déchets de chantier, pour accompagner la transition et faire des livraisons vertes. La problématique des livraisons, et notamment du dernier kilomètre, doit être prise en compte dans la mise en oeuvre de nos politiques économiques et environnementales.

Action n°13 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)

Action n°14 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Objectifs d'ici 2026 :

- > Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 5 km du domicile ou du lieu de travail
- > Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers
- > Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.)
- > Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés.
- > Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers et pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite)

Nous mettrons à disposition des locaux et accompagnerons l'installation et le maintien d'au moins un atelier d'auto-réparation dans chaque circonscription de la Métropole.

Afin de lutter contre le vol de vélo, nous travaillerons avec les associations, les commerçants et les ateliers de réparation de vélo pour offrir le marquage Bicycode à tous les propriétaires de vélo et créer un fichier au niveau métropolitain. Notre objectif est d'avoir au moins un atelier de réparation ou d'auto-réparation de vélos par arrondissement, comme c'est déjà le cas dans le 6ème arrondissement avec l'Etablicyclette..

Action n°15 : je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à stimuler les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo.

Cette agence d'écomobilité pourra être créée en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise de la Maison du Vélo .

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectifs d'ici 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de la ville de Lyon au savoir-rouler

Nous accompagnerons la pratique du vélo dès l'enfance en proposant l'apprentissage du savoir rouler et les indispensables du code de la rue à l'école et au collège.

Nous accompagnerons aussi les parents qui souhaitent développer la pratique du vélo avec leurs enfants.

Action n°17 : je suis indécis·e

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Les écoles seront progressivement équipées d'une flotte de vélos municipaux, qui sera entretenue par des ateliers associatifs de réparation de vélo. Tous les enfants passeront le « permis vélo – trottinettes ».

Action n°18 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°19 : je suis indécis·e

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Oui, en tant qu'élue, je compte bien conserver mes habitudes de cyclistes car elles sont nécessaire à ma santé !

Action n°20 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Les services municipaux seront progressivement équipés de vélos et de vélos-cargos car ce sont les moyens de déplacement les plus efficaces en ville.

Action n°21 : je suis indécis·e

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et, de vélobus dans tout l'arrondissement et toute la ville

Les pédibus et les vélobus peuvent fonctionner s'ils sont réellement soutenus par les municipalités.

Action n°22 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Grand Lyonnais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo, Faites du Vélo, bourses aux vélos dans différentes communes de la métropole etc.

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Toutes les initiatives collectives et associatives qui encouragent les déplacements cyclables seront fédérées et soutenues.

Action n°23 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

Nous nous engageons à réaliser des campagnes de communication et sensibilisation autour des mobilités actives afin d'inciter les lyonnais de se déplacer à vélo. Une communication régulière sera également réalisée dans les journaux d'informations citoyennes.

La police municipale et les associations seront encouragées à travailler conjointement lors de campagnes de sensibilisation.

Action n°24 : je suis indécis·e

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville.

A travers le plan de déplacement des entreprises, des actions de promotion du cyclisme seront encouragées.

Commentaires généraux

Les mobilités actives (marche et vélo) sont des leviers puissants de transformation des sociétés . Elles permettent de des

déplacements vertueux, à la fois pour l'individu et la société. Les aménagements cyclables de qualité sont inclusifs, ils permettent à toutes et à tous de se déplacer librement et efficacement. Nous souhaitons une ville "à hauteur d'enfant" et les voies pour les vélos doivent être conçues pour tous les habitants, quel que soit leur âge.